



PRIÈRE

DIX HEURES

Conformément au paragraphe 33(7) du *Règlement*, le leader du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur la route Freedom sera examinée le prochain mardi où seront abordées les affaires émanant des députés.

L'Assemblée permet à M. HELWER de proposer la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 218 — *Loi sur le paiement sans délai dans l'industrie de la construction/The Prompt Payments in the Construction Industry Act*.

Il s'élève un débat.

M. HELWER intervient.

MM. LINDSEY et JOHNSTON, M^{me} LAMOUREUX ainsi que MM. FLETCHER et MARCELINO (Tyndall Park) posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

MM. LINDSEY et JOHNSTON ainsi que M^{me} LAMOUREUX interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M. ISLEIFSON présente la proposition suivante :

Proposition n° 10 : Ouverture d'une nouvelle école à Brandon

Attendu :

que l'éducation est essentielle à la réussite des générations futures du Manitoba;

que le nombre d'élèves de la maternelle à la 8^e année de la ville de Brandon connaît une croissance fulgurante;

que le gouvernement provincial s'engage à fournir une éducation de qualité à tous les Manitobains;

que la dernière école construite à Brandon a été fondée en 1991 sous le gouvernement progressiste-conservateur dirigé par le premier ministre Filmon;

que le dernier gouvernement progressiste-conservateur a anticipé la croissance démographique de Brandon et qu'il a construit trois écoles;

que le gouvernement provincial précédent a ignoré la croissance démographique de cette ville et qu'il a fermé deux écoles;

que le gouvernement provincial précédent a promis de construire une école à Brandon mais qu'il n'a pas tenu cette promesse,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba célèbre la construction d'une école dans le sud-est de la ville de Brandon, laquelle répondra aux besoins de nombreux enfants.

Il s'élève un débat.

M. ISLEIFSON intervient.

MM. WIEBE, EWASKO, ALLUM et FLETCHER posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

MM. WIEBE et HELWER, M^{me} LAMOUREUX ainsi que M. ALLUM interviennent. M. SWAN exerce son droit de parole jusqu'à 11 h 34 et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

M. le *ministre* FIELDING dépose la réponse à la question écrite n° 6 présentée par M. FLETCHER le 4 avril 2018 :

6. Étant donné que l'initiative provinciale visant à faire appel à la Société d'habitation et de rénovation pour mettre sur pied un centre de désintoxication sur le site de parcs et de loisirs connu sous le nom de « Vimy Arena » ne relève pas du mandat de la Société au titre de la *Loi sur la Société d'habitation et de rénovation*, pourquoi le gouvernement provincial s'entête-t-il à forcer, une fois de plus, une société d'État à outrepasser son mandat alors même qu'il n'offre pas le financement adéquat pour les services de traitement contre la toxicomanie?

(Document parlementaire n° 52)

M^{me} STEFANSON, *ministre de la Justice et procureure générale*, fait une déclaration au sujet de l'attaque à la camionnette à Toronto.

M. KINEW et, avec le consentement de l'Assemblée, M^{me} KLASSEN font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, MM. MARTIN, WIEBE et JOHNSTON, M^{me} LAMOUREUX ainsi que M. le *ministre* GOERTZEN font des déclarations de député.

Présentation et lecture de pétitions :

M. SWAN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à appuyer une augmentation du financement visant la sécurité et la sûreté des étudiants et des membres du corps professoral de l'Université de Winnipeg, des membres de la collectivité et des particuliers qui entretiennent des liens étroits avec l'université et à reconnaître que celle-ci est une institution située au centre-ville qui a besoin de soutien supplémentaire pour veiller à ce que ses portes demeurent ouvertes à l'ensemble de la collectivité. (H. Piracha, G. McMorris, J. Perron et autres)

M^{me} SMITH (Point Douglas) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le premier ministre du Manitoba et la ministre de la Justice à ordonner immédiatement la tenue d'une enquête publique sur les systèmes qui ont joué un rôle dans la vie et le décès de Tina Fontaine ainsi que sur le fonctionnement de l'administration de la justice après son décès et faire en sorte que le mandat de l'enquête publique soit défini conjointement avec les gardiens de Tina Fontaine ou avec l'agent nommé par ces derniers. (S. Panag, A. Kaminsky, I. Larum et autres)

M. GERRARD — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à demander à Dynacare de rouvrir les laboratoires qu'elle a fermés ou à permettre à Services de diagnostic du Manitoba d'en ouvrir librement dans les cliniques où ils se trouvaient, à veiller à ce que des services de laboratoire de haute qualité soient offerts aux patients et à ce que les règles de concurrence quant à la fourniture de tels services aux cabinets médicaux soient équitables et à se pencher sur cette question immédiatement dans le but d'offrir de meilleurs soins axés sur le patient et d'améliorer le soutien accordé aux professionnels de la santé. (E. Trawon, B. DesAutels, A. Smyth et autres)

M. WIEBE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à appuyer une augmentation du financement visant la sécurité et la sûreté des étudiants et des membres du corps professoral de l'Université de Winnipeg, des membres de la collectivité et des particuliers qui entretiennent des liens étroits avec l'université et à reconnaître que celle-ci est une institution située au centre-ville qui a besoin de soutien supplémentaire pour veiller à ce que ses portes demeurent ouvertes à l'ensemble de la collectivité.

M^{me} FONTAINE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le premier ministre du Manitoba et la ministre de la Justice à ordonner immédiatement la tenue d'une enquête publique sur les systèmes qui ont joué un rôle dans la vie et le décès de Tina Fontaine ainsi que sur le fonctionnement de l'administration de la justice après son décès et faire en sorte que le mandat de l'enquête publique soit défini conjointement avec les gardiens de Tina Fontaine ou avec l'agent nommé par ces derniers.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger